

# 2013, EspacesTemps.net fait peau neuve.

Par . Le 20 décembre 2012



Pascal Maramis, « Skin », 02.01.2012, Flickr, @Creative Commons.

Le Comité de rédaction et le Pôle éditorial vous souhaitent d'excellentes fêtes et profitent de cette occasion pour vous remercier de votre fidélité. Grâce à vos contributions, *EspacesTemps.net* continue d'attirer quelque 40 000 visites chaque mois et reçoit un nombre toujours croissant de [propositions d'articles](#).

L'année 2013 s'annonce pleine de nouveautés. Dès janvier 2013, *EspacesTemps* fait peau neuve avec une nouvelle maquette offrant des nouvelles fonctionnalités, une navigation bilingue et un nouveau design. Nous avons hâte de recevoir vos commentaires et suggestions pour améliorer ce nouveau dispositif.

2013 verra l'organisation au mois de mai *des Printanières*. Cette manifestation réunit la rédaction et les acteurs de la revue pour discuter ensemble du projet éditorial de la revue, de son orientation et de son positionnement dans le champ des sciences sociales. Cette rencontre est également l'occasion de débattre des thèmes d'actualité et, depuis 2007, d'inviter des spécialistes extérieurs à la revue, afin de stimuler les interfaces avec d'autres disciplines et sources de connaissance.

Comme chaque année, 2013 sera également l'occasion de lancer de nouveaux projets, de lancer de nouvelles Traverses et de publier de nouveaux articles inédits. Nous avons hâte de recevoir vos propositions.

*EspacesTemps.net* prend une pause durant le temps des fêtes. Les publications reprendront quant à elles à un rythme normal dès **le lundi 21 janvier 2013**.

Article mis en ligne le jeudi 20 décembre 2012 à 13:59 –

**Pour faire référence à cet article :**

---

« 2013, EspacesTemps.net fait peau neuve. », *EspacesTemps.net*, Publications, 20.12.2012  
<https://www.espacestemp.net/articles/2013-espacestemp-net-fait-peau-neuve/>

© EspacesTemps.net. All rights reserved. Reproduction without the journal's consent prohibited.  
Quotation of excerpts authorized within the limits of the law.